

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Saint-Hilaire-De-Riez

Place de l'Église - BP 49

85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Téléphone : 0251599400

Adresse internet : <http://www.sainthilairederiez.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Marché de travaux pour l'aménagement de voirie de la rue Georges Clemenceau et de la rue du Disque à Saint-Hilaire-De-Riez

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

SAINT HILAIRE DE RIEZ

Code NUTS : FRG05

CPV global à la consultation

CPV principal : 45234116-2

CPV additionnel I : 45233221-4

CPV propre à chaque lot

Lot n°1 : CPV principal : 45234116-2

CPV additionnel I : 45233221-4

Lot n°2 : CPV principal : 45112700-2

Pour le lot n°1 : Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, et selon l'article L541-2 du Code de l'environnement, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes :

La clause vise à la valorisation des déchets de travaux publics sur les chantiers. Il est donc important que l'entreprise respecte la clause en la présentant comme suit :

- utilisation de matériaux recyclés en remplacement des matériaux nobles d'apport sur les postes suivants :... (ex : remblai supérieur de tranchée, aménagements paysagers,...) ;
- utilisation de techniques permettant de limiter la production de déchets, comme le réemploi des matériaux déblayés en remblai, (ex : dans le cas de chantiers avec terrassements importants) ;
- réemploi en circuit fermé sur site, de la terre végétale et des matériaux excavés, qui doit être développé au maximum.

Cette valorisation respectera la hiérarchie des déchets prévue dans la directive relative aux déchets 2008/98/CE.

Clause incitative d'emploi des matériaux excavés

Il est rappelé au titulaire que le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre veulent minimiser la consommation des ressources d'origines extractives. Pour ce faire, l'utilisation des matériaux excavés pour la fourniture de produits finis est à privilégier. Le titulaire présentera la méthodologie qu'il compte mettre en œuvre pour s'inscrire dans cette démarche.

Pour se faire l'entreprise fournira tous les renseignements utiles pour juger de la qualité des matériaux, techniques et méthodes qu'elle propose afin d'exécuter ces clauses.

Soit l'utilisation de techniques permettant de limiter la production de déchets, dont le réemploi des matériaux déblayés en remblai.

Pour le lot n°2 : Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, et selon l'article L541-2 du Code de l'environnement, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes :

La clause vise à la valorisation des déchets de travaux publics sur les chantiers. Il est donc important que l'entreprise respecte la clause détaillée comme suit :

- Organisation et suivi des déchets (réfèrent déchets, sensibilisation du personnel, tri, logistique, traçabilité, filières de valorisation ou d'élimination) ;
- Mesures prises pour le tri sur le chantier, bordereau de suivi des déchets ;
- Confirmation des lieux de stockage définitif des déblais et déchets inertes.

Enfin, le candidat justifiera les volumes des matériaux dont il assurera le recyclage.

La Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et de la baisse de la consommation d'énergie : la loi fixe un objectif de valorisation de 70% des déchets des travaux publics en 2020.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Lot n° 1 : Aménagement VRD

Lot n°2 Lot n° 2 : Aménagements paysagers et mobiliers

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées, au nombre de 1 par lot.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 17 mois. Dont 24 mois de période de parachèvement pour le lot 2.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %
Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Pour le lot n°1 :

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Pour le lot n°2 :

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

- L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.
- L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.
- L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution du marché.
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site facultative mais conseillée.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

La présente consultation est une consultation initiale. Numéro de référence du marché : **2024003**

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2024

Date limite de réception des offres : 30/04/2024 à 17 : 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Règlement par MANDAT ADMINISTRATIF.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Nantes

Service pour renseignements sur recours

Direction des Finances et de la Commande Publique - Place de l'Église - BP 49 - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

Toutefois, il est fortement souhaité de signer l'Acte d'Engagement à des fins d'efficience de la procédure.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 20/04/2024.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique complémentaires peuvent être obtenus :

Mairie de Saint-Hilaire-De-Riez - Commande publique

Correspondant : DFCP - FL

Adresse : Place de l'Église - BP 49

85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

Tél : 02.51.59.94.00

Courriel : marchespublics@sainthilairederiez.fr